

Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur le rôle de la normalisation européenne dans le cadre des politiques et de la législation européennes

Contexte et cadre politique

La normalisation fait partie intégrante des politiques de l'Union européenne visant à renforcer la compétitivité des entreprises et à éliminer les obstacles au commerce. Cela a été confirmé par le Parlement européen en 1999 ainsi que par le Conseil dans sa résolution du 28 octobre 1999 et dans ses conclusions du 1er mars 2002 sur le rôle de la normalisation en Europe. Dans le même temps, **le Conseil a invité la Commission à réexaminer les objectifs, le champ d'application et les besoins de la politique européenne en matière de normalisation.** Nous avons accepté cette invitation, analysé la situation actuelle et identifié les principaux domaines dans lesquels le système européen de normalisation et les instruments disponibles pour la politique européenne de normalisation peuvent et devraient être encore améliorés. Les résultats de cette analyse sont présentés **dans la présente Communication sur le «Rôle de la normalisation européenne dans le cadre des politiques et de la législation européennes»** qui identifie les priorités de la Commission en la matière. La présente communication est étayée par un **document de travail traitant des «défis pour la normalisation européenne».**

La communication contient les messages essentiels suivants:

- La Commission considère que **l'extension du recours aux normes pour soutenir la législation et les politiques européennes** dans le Marché unique pour les marchandises et l'amélioration de la compétitivité a été globalement couronnée de succès. La **Commission s'engage à poursuivre dans cette voie** et à soutenir une utilisation étendue des normes dans ses politiques.
- Il est important de **mieux sensibiliser les décideurs**, dans les entreprises comme dans les États membres, aux avantages de la normalisation européenne pour soutenir la législation et les politiques communautaires et à son potentiel pour renforcer la compétitivité.
- Il est essentiel que **les normes européennes soient élaborées dans des délais raisonnables et en fonction des besoins du marché.** À cet égard, les organismes européens de normalisation doivent continuer d'améliorer sensiblement leur efficacité afin de répondre correctement aux besoins des parties intéressées. Cela comprend la disponibilité de procédures par lesquelles les besoins des consortiums peuvent être mieux pris en compte dans les organismes européens de normalisation.
- **Le cadre institutionnel doit être réformé** afin d'assurer que la normalisation européenne puisse effectivement jouer son rôle. Cela implique la création d'une base juridique pour le financement de la normalisation européenne et une révision de la partie consacrée aux normes de la directive 98/34 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques.
- La **Commission poursuivra ses activités visant à promouvoir les normes internationales** établies par les organismes internationaux de normalisation (ISO, IEC, ITU) et à soutenir leur transposition dans l'UE.
- Le rôle de la normalisation européenne dans le contexte international et la visibilité de ses réalisations pour améliorer l'accès au marché et la compétitivité doivent être renforcés. Il est important d'inciter l'industrie européenne, les États membres et les autres parties concernées à réitérer leur engagement envers la normalisation européenne.